

Direction générale des services

Secrétariat général

Désignations

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 28 mai 2015

OBJET : REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DANS DIVERS ORGANISMES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2015-IV-19 DU 9 AVRIL 2015.

Mesdames, messieurs,

Je vous propose de modifier notre délibération n°2015-IV-19 du 9 avril 2015 relative à la désignation de nos représentants dans les organismes extérieurs ainsi :

- au comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) :

Il conviendrait de désigner un conseiller départemental, en remplacement de Mme Nadège Abomangoli, qui me représentera à ce comité et le coprésidera avec M. le Préfet.

- à la commission départementale consultative des gens du voyage :

Il conviendrait de désigner un conseiller départemental, en remplacement de Mme Nadège Abomangoli, qui me représentera également à cette commission.

- à la conférence Paris – Seine-Saint-Denis :

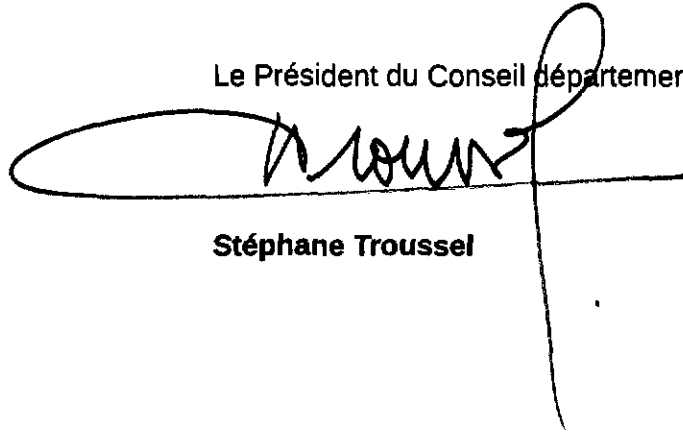
Il conviendrait de désigner un conseiller départemental pour me remplacer.



- à Séquano aménagement :

Dix représentants du Département siègent à son conseil d'administration. Je vous propose par conséquent de les désigner.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'STROUSSEL', is written over a horizontal line. A vertical line extends downwards from the right side of the signature.

Stéphane Troussel

Délibération n° du 28 mai 2015

REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DANS DIVERS ORGANISMES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2015-IV-19 DU 9 AVRIL 2015.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L3121-22 et L3121-23,

Vu sa délibération n°2015-IV-19 en date du 9 avril 2015 relative à la désignation dans divers organismes,

Vu le rapport n° de son président,

après en avoir délibéré

- MODIFIE la délibération n°2015-IV-19 du 9 avril 2015 et désigne les représentants du Département suivants :

- est désigné au comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, en remplacement de Mme Nadège Abomangoli ;
- est désigné à la commission départementale consultative des gens du voyage, en remplacement de Mme Nadège Abomangoli ;
- est désigné à la conférence Paris – Seine-Saint-Denis, en remplacement de M. Stéphane Troussel.



- ANNULE les dispositions sa délibération n°2015-IV-19 du 9 avril 2015 relatives à la société Séquano aménagement et dit que les représentants du Département sont :

M

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.